

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mai 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

**Pouvoirs :** LEBLOND Christine a donné procuration de vote à LE GUILLOUX Vanessa.  
LEMAITRE Stéphanie a donné procuration de vote à FOSSEY Flavie.  
YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 – Marchés Publics

**Autoriser M. Le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre des aménagements VRD pour une aire de camping-cars, une aire pour une station-service et le déplacement des Points d'Apports Volontaires en entrée du secteur de la plage et à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante**  
- Délibération n° DEL2023-05-09-

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente aux conseillers le projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SA2E pour des aménagements Voiries Réseaux Divers (VRD) pour une aire de camping-cars, une aire pour une station-service et le déplacement des Points d'Apports Volontaires en entrée du secteur de la plage.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre proposé par l'entreprise SA2E,

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux, M. Pascal GIAVARINI,

Après en avoir délibéré,

République Française

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'accepter la proposition d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise SA2E pour des aménagements Voiries Réseaux Divers (VRD) pour une aire de camping-cars, une aire pour une station-service et le déplacement des Points d'Apports Volontaires en entrée du secteur de la plage ; le montant de cet avenant s'élève à 3 000 € HT (3 600 € TTC) ; le montant du marché initial de 10 025 € HT (12 030 € TTC) passe de ce fait à 13 025 € HT (15 630 € TTC) ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à signer et à notifier cet avenant au titulaire ainsi que l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier ;
- ☞ **Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante sur le Budget Principal Commune 2023 ;

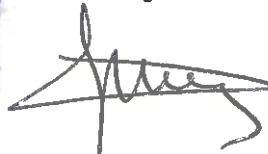
Adoptée à la majorité des votants  
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 11 mai 2023,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.